

TITRE DE MONITEUR D'ATELIER (T.M.A.)

Titre de niveau IV

2023 - 2024

SOMMAIRE

LA PROFESSION DE MONITEUR D'ATELIER	3
LA FORMATION DE MONITEUR D'ATELIER	3
PUBLICS CONCERNES	6
FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION.....	6
L'ADMISSION EN FORMATION.....	7
LA PROCEDURE D'INSCRIPTION	9
FICHE D'INSCRIPTION	10
ATTESTATION EMPLOYEUR	11
ATTESTATION DE VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL	12
AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION.....	13

LA PROFESSION DE MONITEUR D'ATELIER

Le moniteur d'atelier est un professionnel du travail social qui organise une activité de production et accompagne dans sa réalisation des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales, afin de favoriser leur adaptation/réadaptation ou insertion professionnelle. Il peut coordonner l'activité d'une équipe.

Autrement dit la mission du moniteur d'atelier est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne handicapée et/ou à son insertion dans le monde ordinaire.

Ses socles de compétences sont donc celles relatives à l'accompagnement, la production et la professionnalisation des personnes en situation de vulnérabilité. L'activité de cet emploi s'exerce au sein d'établissements spécialisés (établissement et service d'aide par le travail, entreprise adaptée...) ou de structures d'insertion en contact avec le public et en relation avec différents intervenants (clients, fournisseurs, productions,...).

L'activité varie selon le type de structure, le public et le domaine technique d'intervention (menuiserie, entretien d'espaces verts, restauration, ...).

LA FORMATION DE MONITEUR D'ATELIER

La formation s'articule autour de 3 blocs de compétences :

- Accompagner les personnes dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs.
- Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation.

Le moniteur d'atelier doit en permanence assurer un équilibre entre les trois composantes de son activité (accompagnement, production, professionnalisation), en trouvant une articulation entre les aléas du quotidien, les besoins des travailleurs handicapés, la commande sociale et les contraintes du marché.

✘ Le cadre réglementaire

Référence de la certification visée :

- Le Titre Moniteur d'Atelier (TMA) en milieu de travail protégé est reconnu au niveau IV.
- Arrêté du 27 décembre 2018 - Journal Officiel du 04 janvier 2019, portant enregistrement au RNCP - code NSF n° 332.

Référentiels utilisés :

- Référentiel de compétence du CPNE-FP du 18 février 2016
- Extrait Référentiel de Certification

✘ Objectifs et attendus de la formation

La formation de moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, de niveau IV, est portée conjointement par le réseau UNAFORIS et l'AFPA, sur l'ensemble du territoire ; elle est sous la responsabilité de la CPNE-FP.

D'une durée de 441 heures elle se déroule en alternance sur une temporalité de 14 mois maximum ; 105 heures de stage dans un établissement (ESAT, EA) viennent compléter la pratique professionnelle du moniteur d'atelier en formation (en situation d'emploi ou en stage long en ESAT ou EA).

La formation visant le métier de moniteur d'atelier doit permettre au titulaire une appréhension globale de sa mission. Celle-ci consiste à assurer la production de biens ou de services comme support à l'accompagnement des personnes vulnérables.

Le référentiel de compétences est organisé en 3 blocs de compétences

Bloc 1 : Accompagner les personnes dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle

- Accueillir et instaurer la relation
- Identifier les besoins et prendre en compte les attentes des personnes
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés
- Travailler au sein d'une équipe pluri-professionnelle et en partenariat avec les institutions en utilisant les technologies actuelles de communication professionnelle

Bloc2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs.

- Garantir la sécurité des personnes et des biens
- Animer une équipe
- Répartir les activités, organiser et rendre accessibles les postes de travail en tenant compte des potentiels et des projets des personnes
- Gérer la production ou la prestation de service confiée
- Participer à la relation avec les fournisseurs, les clients et les partenaires

Bloc 3 :Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation

- Evaluer les compétences d'une personne accueillie et identifier ses besoins en formation
- Mettre en œuvre la formation interne en cours de production
- Accompagner les personnes accueillies dans l'acquisition des compétences, dans des démarches de reconnaissance des savoir-faire professionnels ou dans la validation des acquis de l'expérience

* Planification

Comme stipulé plus haut, la formation de moniteur d'atelier est une formation professionnelle qui se déroule en alternance sur une durée de 12 à 14 mois.

Elle comprend 441 heures de formation théorique et 105 heures de stage hors établissement employeur pour les salariés en formation dans un autre ESAT ou une Entreprise Adaptée.

Pour les demandeurs d'emploi et salariés en reconversion professionnelle 1085 heures de stage dans un ESAT ou une Entreprise Adaptée.

Tableau Prévisionnel

		Pour les personnes en « voie directe »	Pour les personnes salariées
BLOC1	Accompagner les personnes dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle (essentiellement IRTS)	168h	168h
BLOC 2	Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et hors les murs(essentiellement AFPA)	133 h	133 h
BLOC 3	Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation(assuré conjointement AFPA et IRTS)	133 h	133 h
CERTIFICATION		7h	7h
STAGE		1085h	105h

* Stage

La formation préparant au TMA (Titre de Moniteur d'Atelier) s'appuie sur une dynamique d'alternance forte, prenant appui sur la pratique professionnelle développée par les stagiaires et les compétences repérées en situation.

Dans ce cadre, un stage hors terrain employeur (ou hors stage long pour les demandeurs d'emploi) a pour objectif le développement des compétences (acquises ou à acquérir), un questionnement et une réflexion visant à enrichir les pratiques, mettre en perspective l'activité développée.

Il s'appuie sur un projet de stage et couvre un ou plusieurs blocs de compétences, en fonction du parcours de formation et du projet de professionnalisation du stagiaire.

Il se déroule au milieu de la formation (après le regroupement n°6) dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail, ou une Entreprise Adaptée différent de celui dans lequel le stagiaire est en alternance. **D'une durée de 105 heures (3 semaines)**, il est réalisé sur un même lieu de stage, prioritairement en continu.

Pour les demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle, un stage long est corrélé à la formation d'une durée de **1085 heures (soit 31 semaines)** en ESAT ou Entreprise Adaptée.

✦ **Dispenses et allègements**

Aucune dispense

✦ **Taux de réussite et d'insertion:**

A l'issue du parcours de formation, nous pouvons observer un bon taux de réussite et une insertion professionnelle optimale :

	2020
TAUX DE REUSSITE AU DIPLOME	97%
TAUX D'INSERTION	100%

PUBLICS CONCERNES

La formation est accessible aux salariés, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, apprentis.

Pour les personnes en situation de handicap, l'IRTS propose des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification mais aussi tout au long de la formation.

Pour toute information nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap Séverine MARCHAL : severine-marchal@irts-pacacorse.com

FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION

✦ **Financement**

Le financement de la formation peut être pris en charge par :

- Le CPF de transition pour les salariés
- Le Compte Personnel de Formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi
- Un OPCO (OPérateur de COmpétences pour les salariés)
- Le Contrat d'apprentissage à la condition d'avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage, exceptées pour les personnes en situation de handicap pour lesquelles il n'y a pas de limite d'âge.
- Le Contrat de professionnalisation
- L'Aide Individuelle à la Formation ou AIF pour les demandeurs d'emploi
- L'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap

✦ **Coût de la formation : 6315 €**

✦ Lieu de formation

Pour la session sur Marseille :

- **IRTS PACA et Corse**
Antenne des Salyens
20 bd des Salyens
13008 MARSEILLE

Antenne des Flamants
10 Avenue Alexandre Ansaldi
13014 MARSEILLE

L'ADMISSION EN FORMATION

✦ Les conditions d'admission

Aucun diplôme n'est requis à l'entrée en formation.

Le nombre de place pour la formation est de 16 places maximum.

Les salariés en reconversion professionnelle et les demandeurs d'emploi devront avoir réalisé une immersion en situation de travail de 70 heures en ESAT ou en entreprise adaptée avec évaluation de stage (contacter son référent "Pôle Emploi/Cap Emploi ou Mission Locale).

Une passation de tests et d'entretiens de positionnement sera réalisée avant l'entrée en formation.

Le positionnement est le même pour les salariés et pour les publics en reconversion et demandeurs d'emploi.

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Présenter dans les délais, un dossier d'inscription conforme et complet
- Avoir obtenu l'autorisation de l'établissement employeur pour les salariés
- Justifier d'un financement qui couvre la totalité de la formation
- Réussir l'épreuve d'admission

✦ L'épreuve d'admission

L'entrée en formation est conditionnée à la passation de tests et d'entretiens de positionnement permettant de vérifier la faisabilité de la formation dans les meilleures conditions : du point de vue de la motivation, de la mobilisation sur le dispositif de formation et des pré-requis en matière d'écrit et de connaissance de l'environnement informatique et des outils bureautiques.

Ils permettront également à l'équipe pédagogique d'avoir une connaissance du candidat afin d'adapter éventuellement la formation, ou de l'alerter sur tel ou tel point particulier qui devra être travaillé.

Le positionnement est composé de plusieurs tests et d'un entretien :

- Test A : vise à identifier les compétences à l'écrit du candidat souhaitant entrer en formation (75 minutes)
- Test B vise l'évaluation du niveau en informatique / bureautique (30 minutes)
- Entretien qui vise notamment, à mesurer la motivation du candidat et son projet professionnel.

Suite aux tests de positionnement, la commission d'admission définit la liste des candidats admis à suivre la formation de moniteur d'atelier.

✦ **Calendrier prévisionnel**

Inscriptions : jusqu'au 26/11/2022

Epreuves de positionnement : 02/12/2022

Rentrée : 06/02/2023

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Renseigner et envoyer par voie postale les pièces constitutives du dossier à :

IRTS PACA et Corse
SANTABODIA Virginie
20 bd des Salyens
CS80133
13267 MARSEILLE CEDEX 08

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Virginie SANTABODIA, assistante de formation à l'adresse mail : virginie-santabodia@irts-pacacorse.com

Pièces du dossier :

- Curriculum Vitae détaillé
- Lettre de motivation manuscrite
- Fiche d'inscription ci-jointe
- Autorisation de mise en ligne des résultats ci-jointe
- Autorisation de droit à l'image ci-jointe
- Photocopie de la pièce d'identité
- 1 photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription (inscrire nom et prénom au dos)

Pièces complémentaires pour les demandeurs d'emplois en reconversion professionnelle :

- Attestation de validation du projet professionnel ci-jointe
- Evaluation professionnelle réalisée par un ESAT ou une EA

Pièces complémentaires pour les salariés

- Attestation de l'employeur ci-jointe
- Fournir une attestation de prise en charge financière

FICHE D'INSCRIPTION
Formation TMA 2023-2024

Marseille

VOS COORDONNEES

Nom :

Nom marital (s'il y a lieu) :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Courriel.....

NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus :

.....

STATUT A L'ENTREE EN FORMATION

Salarié(e)

Voie Directe (demandeur d'emploi ou continuité de parcours scolaire)

Identifiant Pôle Emploi : obligatoire (si voie directe)

Agence :

Bénéficiaire d'une RQTH ou AHH

POUR LES PERSONNES SALARIEES UNIQUEMENT

Poste actuellement occupé :

Ancienneté sur le poste :

Nom et adresse de l'établissement employeur :

.....

Courriel : ☎ :

Lieu d'exercice professionnel si différent de l'établissement employeur :

.....

..... ☎ :

ATTESTATION EMPLOYEUR

Je soussigné(e),.....

Fonction :

Structure/Etablissement :

Déclare avoir pris connaissance de la candidature de :

Melle - Mme - M.

exerçant la fonction de.....

depuis le :

dans le cadre d'un :

Contrat à Durée Indéterminée

Contrat à Durée Déterminée (date de fin de contrat :)

M'engage, en cas d'admission, à autoriser ce(tte) candidat(e) à s'absenter de son poste de travail pour suivre la formation, dès la rentrée universitaire 2022.

Merci de préciser l'O.P.C.O. dont vous dépendez :

OPCO Cohésion sociale (Unifformation) OPCO Santé (Unifaf) ANFH

OPCO Entreprise de Proximité (Agefos, Actalians) Transition Pro

Autres :

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à.....le.....

Cachet de l'établissement

Signature de l'employeur

ATTESTATION DE VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL

(Uniquement pour les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle)

NB : joindre l'évaluation professionnelle réalisée par un ESAT ou EA, en amont de l'inscription et validant le projet professionnel)

Je soussigné(e),.....

Fonction :

Atteste de la validation du projet professionnel de :

Mme - Mlle - Mr :

.....

Préciser la technique de l'atelier :

.....

.....

Dans le cadre d'un :

Stage :

Date de début de contrat : date de fin de
contrat :

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

.....

.....

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à.....le.....

Cachet du terrain de stage

Signature du terrain de stage

AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION

Je soussigné(e),

Nom-Prénom :

Date de Naissance :

Autorise/ n'autorise pas (*rayez la mention inutile*) l'Institut Régional du Travail Social PACA et Corse, à mettre en ligne, sur le site Internet de l'institut (<http://www.irts-pacacorse.com>) les résultats de la sélection pour l'entrée en formation DEME.

Fait à Le.....

SIGNATURE

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par l'IRTS PACA et Corse font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, à établir des statistiques pour nos partenaires institutionnels et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'observatoire de la vie étudiante. Les organismes de sécurité sociale, sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Pour en savoir plus, [consultez vos droits sur le site internet de la CNIL.](#)

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à adresser à la scolarité auprès de laquelle vous avez effectué votre inscription.

DROIT A L'IMAGE

Nom : Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....

Tél :

Courriel

(En cas de déménagement, je m'engage à faire suivre mes nouvelles coordonnées, sinon je considère que l'autorisation d'utilisation des photographies est toujours acquise par l'IRTS PACA et Corse.)

Je soussigné(e),..... autorise l'IRTS PACA et Corse à utiliser la ou les images (photographiées ou vidéos) me représentant, prises dans le cadre des activités pédagogiques, pour les usages suivants :

- Projection en interne ou en public lors d'un évènement au sein de l'IRTS PACA et Corse.
- Publication sur le site internet ou sur les réseaux sociaux (VIMEO...) de l'IRTS PACA et Corse lors d'un reportage.
- Outils de communication de l'IRTS PACA et Corse (affiches, plaquettes...)
- Archivage.

Cette autorisation est valable pour une durée non définie, mais peut toutefois être annulée sur simple demande. L'annulation prendra effet dès que possible, sous réserve des travaux en cours déjà réalisés.

L'éventuelle légende accompagnant l'utilisation des images (photographiées ou vidéos) ne devra pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée. Ces images, objets de la présente, ne devront être utilisées dans aucun support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à le

*Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »*